Faculté de Médecine de l'Université de Nancy
1923-1924 2e Série N° 257

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

CHIRURGIE EN LORRAINE

NICOLAS SAUCEROTTE
(1741-1814)

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le Samedi 28 juin 1924 à 16 heures

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

RICKLIN (Joseph-Jean-Georges)

né à Lunéville le 28 Mars 1899

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. MICHEL, professeur . . . . . *Président.*
ANDRÉ, professeur . . . . . *Juges.*
ROBERT, professeur . . . . . *Juges.*
PERRIN, agrégé . . . . . *Juges.*

Le candidat répondra aux questions qui lui seront posées sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
SOCIÉTÉ D'IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
4 et 6, Rue de la Croix-de-Bourgogne
1924

Faculté de Médecine de l'Université de Nancy

1923-1924 2e Série N° 257

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

CHIRURGIE EN LORRAINE

NICOLAS SAUCEROTTE

(1741-1814)

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le Samedi 28 juin 1924 à 16 heures

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

RICKLIN (Joseph-Jean-Georges)

né à Lunéville le 28 Mars 1899

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. MICHEL, professeur . . . . . *Président.*

ANDRÉ, professeur . . . . . *Juges.*

ROBERT, professeur . . . . . *Juges.*

PERRIN, agrégé . . . . . *Juges.*

Le candidat répondra aux questions qui lui seront posées sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY

SOCIÉTÉ D'IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

4 et 6, Rue de la Croix-de-Bourgogne

1924

Université de Nancy - Faculté de Médecine

Doyen: M. L. SPILLMANN, ✻, I ⚜.
Assesseur: M. P. SIMON, ✻, I ⚜.
Doyen honoraire: M. F. GROSS, O ✻, I ⚜.

Professeurs honoraires: MM. NICOLAS, ✻, I ⚜; PRENANT, ✻, I ⚜; F. GROSS, O ✻, I ⚜; HERRGOTT, O ✻, I ⚜; WEISS, O ✻, I ⚜.

Professeurs : MM.

Chimie médicale et toxicologie	L. GARNIER, I ⚜.
Hygiène	E. MACÉ, ✻, I ⚜.
Clinique médicale	P. SIMON, ✻, I ⚜.
Histoire naturelle médicale	P. VUILLEMIN, ✻, I ⚜.
Médecine légale	P. PARISOT, O ✻, I ⚜.
Clinique des maladies des enfants	P. HAUSHALTER, ✻, I ⚜.
Anatomie pathologique	L. HOCHE, ✻, I ⚜.
Clinique médicale	G. ETIENNE, ✻, I ⚜.
Clinique chirurgicale	A. VAUTRIN, ✻, I ⚜.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.	L. SPILLMANN, ✻, I ⚜.
Clinique de chirurgie infantile et d'orthopédie.	R. FRŒLICH, ✻, I ⚜.
Physiologie	M. LAMBERT, ✻, I ⚜.
Clinique obstétricale et Accouchements	A. FRUHINSHOLZ, ✻, I ⚜.
Histologie	R. COLLIN, ✻, I ⚜.
Anatomie descriptive	M. LUCIEN, ✻, I ⚜.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie	P. JACQUES, ✻, I ⚜.
Clinique des voies urinaires	P. ANDRÉ, ✻, I ⚜.
Clinique chirurgicale	G. MICHEL, ✻, I ⚜
Pathologie interne et clinique médicale propédeutique	L. RICHON, ✻, I ⚜.
Physique	DUFOUR, ✻, I ⚜.
Chimie médicale	H. ROBERT, I ⚜.

Chargés de cours complémentaires : MM.

Accouchements (cours théorique)	S. REMY, I ⚜, agrégé libre.
Clinique des maladies tuberculeuses (1)	M. PERRIN, ✻, I ⚜, agrégé.
Thérapeutique	M. PERRIN, ✻, I ⚜, agrégé.
Clinique des maladies tuberculeuses (1)	J. PARISOT, O ✻, I ⚜, agrégé.
Pathologie expérimentale et pathologie générale	J. PARISOT, O ✻, I ⚜, agrégé.
Pathologie externe	A. BINET, I ⚜, agrégé libre.
Clinique chirurgicale élémentaire (1)	A. BINET, I ⚜, agrégé libre.
Clinique des maladies contagieuses	L. CAUSSADE, A ⚜, agrégé.
Clinique ophtalmologique	P. JEANDELIZE, A ⚜, agrégé.
Clinique des maladies mentales	R. LALANNE, I ⚜.
Cours d'hydrologie	M. PERRIN, ✻, I ⚜, agrégé.
Médecine opératoire	M. BARTHÉLEMY, ✻, I ⚜, agrégé
Electrothérapie et radiologie	LAMY, I ⚜, agrégé.
Education physique	P. MATHIEU, A ⚜, agrégé.

Agrégés en exercice

MM. M. PERRIN, ✻, I ⚜.	MM. P. JEANDELIZE, A ⚜.	MM. MUTEL, ✻, A ⚜.
G. THIRY, ✻, I ⚜.	L. CAUSSADE, A ⚜.	WATRIN, ✻, I ⚜.
J. PARISOT, O ✻, I ⚜.	M. BARTHÉLEMY, ✻,	HAMANT, I ⚜.
P. MATHIEU, A ⚜.	I ⚜.	CORNIL, A ⚜.
L. JOB, ✻, I ⚜.	LAMY, I ⚜.	DE LAVERGNE, A ⚜.

Agrégés libres

MM. FÉVRIER, G O ✻, ⚜; G. GROSS, ✻, I ⚜; S. REMY, I ⚜; BUSQUET, I ⚜; BINET, I ⚜; FAIRISE, A ⚜.

M. A. PACAUD, I ⚜, Secrétaire
M. F. LAMBERT DES CILLEULS, ✻, ⚜, I ⚜, Secrétaire honoraire.

(1) Fondation de l'Université.

La Faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend ni les approuver ni les improuver.

A la Mémoire de ma sœur ainée

A mon Père et à ma Mère

Faible témoignage d'affection et de reconnaissance

A mon Frère et à ma Sœur

A ma Famille

A mes Amis

A mon Président de Thèse :

M. le Professeur MICHEL

Professeur de Clinique chirurgicale

Chevalier de la Légion d'Honneur

A mes Juges

M. le Professeur ANDRÉ

Professeur de Clinique chirurgicale

Chevalier de la Légion d'Honneur

M. le Professeur ROBERT

Professeur de Chimie Médicale

M. le Professeur agrégé PERRIN

Chevalier de la Légion d'Honneur

AVANT-PROPOS

« Faites, lecteur, 200 pas dans l'allée de droite du cimetière de Lunéville, jetez là, avec moi, à votre droite, un coup d'œil sur cette longue plaque de marbre verticale, mince, noire de noms, sans aucune prétention monumentale, qui s'offre à vous. En caractère exigus, tous uniformes, pour lui comme pour les siens, lisez au-dessous de son nom, en tête parce qu'il est l'ancêtre :

NICOLAS SAUCEROTTE
MEMBRE DE L'INSTITUT

un titre d'immortel. »

Ainsi s'exprimait, en 1894, le médecin inspecteur général Delorme, dans un article consacré à la mémoire de Nicolas Saucerotte, et publié dans « l'Eclaireur » de Lunéville.

Depuis bien longtemps, notre attention était attirée par cette plaque mortuaire, si riche en gloire médicale ininterrompue pendant tout un siècle. Une sorte d'admiration, mêlée de curiosité, brûlait en nous comme une flamme éternelle. Aussi, lorsque nous entendîmes M. le Professeur Michel, dans son cours de médecine opératoire, si clair et si plein d'intérêt, nous parler de cette dynastie des Saucerotte, notre désir fut de tracer une étude approfondie sur ce réputé lithotomiste de la Lorraine et du Barrois.

Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'on feuillette les manuscrits un peu jaunis d'un des plus grands chirurgiens de la fin du XVIII[e] siècle. Sa biographie nous rappelle la figure du bienfaisant Stanislas avec sa fondation perpétuelle en faveur des pauvres calculeux, « établissement qui est un des plus beaux monuments de la bienfaisance de ce monarque », comme le disait la Cour souveraine. Nous avons revu les éclatants et nobles gendarmes rouges, puis les carabiniers de Monsieur. Enfin la Révolution nous montre Saucerotte, ancien chirurgien du roi, partir aux armées avec quatre de ses fils, puis grimper les échelons de toute la hiérarchie militaire pour arriver au plus haut sommet.

Quelles belles leçons d'enseignement que chaque page de Saucerotte. Un esprit d'observation vif et pénétrant, une discussion d'une logique irréfutable, caractérisent le médecin, mais une conscience honnête, pure, pleine d'amour pour l'humanité, un désintéressement inépuisable, peignent abondamment les qualités professionnelles de ce grand chirurgien.

Mais, avant d'entreprendre notre travail, nous tenons à remercier nos maîtres de la Faculté de médecine de Nancy, de l'intérêt qu'ils nous ont porté.

Toute notre gratitude va particulièrement à M. le Professeur Michel, qui nous fit toujours un accueil si bienveillant dans sa clinique, et particulièrement au moment de choisir notre thèse. Son discours remarquable, prononcé le jour où il prenait possession de la chaire de clinique chirurgicale, sur « l'histoire de la chirurgie en Lorraine », l'a rangé parmi un des plus grands historiens de notre province. Qu'il reçoive ici toute notre reconnaissance pour l'honneur qu'il nous a fait en acceptant de présider notre Jury.

Nous remercions également M. le Professeur André, d'avoir bien voulu faire partie de notre Jury de thèse. Ses leçons de clinique ont été pour nous le plus précieux des enseignements dans nos études médicales.

Que M. le Professeur Robert trouve ici tous les sentiments de reconnaissance pour l'intérêt bienveillant qu'il nous a témoigné. Nous sommes heureux de le compter parmi nos juges. Tant de liens l'attachent à la ville natale de Nicolas Saucerotte, que nous osons croire qu'il trouvera un tant soit peu d'intérêt pour notre modeste travail.

Enfin, nous avons tenu à la présence magistrale et qualifiée de M. le Professeur Perrin. La rare distinction avec laquelle il enseigne la thérapeutique avait depuis longtemps éveillé notre admiration. L'intérêt qu'il porte à l'histoire de la médecine en Lorraine nous indique qu'il sera pour nous un juge autorisé.

Enfin, nous n'aurons garde d'oublier dans nos remerciements tous nos autres maîtres de la Faculté, en particulier MM. les Professeurs Etienne, Frœllich, Spillmann, Haushalter, Fruhinsholz, Macé, Barthelémy et Job. Notre pensée se porte aussi vers M. le Professeur Ancel.

Toute notre amitié va vers nos camarades d'études, particulièrement à notre ami Rœsch et à notre excellent camarade Hacquard, dont les qualités artistiques furent mises à l'épreuve pour l'exécution de nos dessins.

PLAN DE L'OUVRAGE

Nous diviserons cette étude en plusieurs chapitres :

Le premier comprendra une biographie de Nicolas Saucerotte et de ses descendants justifiant l'expression de « dynastie des Saucerotte ».

Le deuxième sera consacré à la lithotomie en Lorraine, branche chirurgicale dans laquelle Saucerotte excellait.

Le troisième traitera des contre-coups à la tête, auxquels le nom de ce grand chirurgien restera éternellement attaché. cées pour son époque, de Nicolas Saucerotte, sur l'abus d'attendre l'exfoliation dans toutes les dénudations des os.

Le quatrième nous donnera une opinion sur les idées avan-

Le cinquième donnera le texte authentique, d'après le manuscrit même de Saucerotte, sur la maladie et l'autopsie de Stanislas. Ce document nous fut aimablement prêté par le colonel Saucerotte, auquel va toute notre treconnaissance pour la confiance et l'intérêt qu'il nous a marqué.

Le sixième aura trait à la correspondance de Nicolas Saucerotte, témoignant de l'estime des hommes célèbres de son temps en sa faveur. Les autographes nous furent prêtés généreusement par le colonel Saucerotte.

Nicolas Saucerotte (1741-1814)
Membre de l'Institut

(Photographie du portrait de Nicolas Saucerotte, appartenant au colonel Saucerotte, Lunéville.)

CHAPITRE PREMIER

BIOGRAPHIE DE NICOLAS SAUCEROTTE

Nicolas Saucerotte (1), dont le nom est gravé sur l'aile droite du palais de l'Université de Nancy, tout à côté de celui de Rivard, naquit à Lunéville en 1741. Son père, fermier des domaines et gabelles du roi, lui procura une éducation soignée au collège d'Epinal. Bientôt la chirurgie l'attira et il fut placé chez un maître en chirurgie d'Epinal, Valtin, auprès duquel il fit pendant trois ans ses études et apprentissage, en même temps qu'il fréquentait les cours du collège. Ayant à peine 17 ans, il sentit la nécessité de donner plus d'essor à ses talents et s'attacha aux hôpitaux militaires. Il partit comme aide chirurgien militaire à la guerre d'Allemagne (guerre de Sept Ans) et rentra en France en 1761. Il se rendit à cette époque à Paris, pour suivre les cours à l'école de Levret, qu'il termina en 1762 pour venir s'établir à Remiremont où, le 19 mars 1762, il prit le grade de maître en chirurgie pour la dite ville, où il séjourna six mois seulement avant de venir s'établir définitivement à Lunéville. A

(1) Et non Saucerot, comme l'écrit Michel, dans sa Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne Lorraine (p. 47).

cette date, il obtient le titre de maître en chirurgie pour Lunéville (18 avril 1764) et, peu après (24 décembre 1764), celui de chirurgien ordinaire du roi. Il n'avait à cette époque que 24 ans. Le 16 septembre 1766, au moment de la transplantation de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, il obtient le titre de maître ès arts de la dite Facultlé. Le 18 novembre 1766, il est nommé correspondant de l'Académie royale de chirurgie, qui lui décerna, en 1768, son premier prix sur les « contre-coups à la tête ». Le Collège royal de chirurgie le nomma associé correspondant en 1773. Il obtint, en 1775, un nouveau prix de l'Académie royale de chirurgie sur l'hygiène chirurgicale. Le Collège de Nancy, en 1776, lui décerna un autre prix sur le sujet suivant: « Examen de plusieurs préjugés et abus concernant la conduite des femmes enceintes, celle des accouchées et des enfants en bas âge, dont les effets nuisent à la population et font dégénérer l'espèce humaine. »

En 1777, il est élevé au grade de chirurgien-major de la gendarmerie, des fameux gendarmes rouges, jusqu'au licenciement de ce corps (avril 1788). Il obtint ce titre après un concours, où se montrèrent d'excellents chirurgiens. Il fut nommé membre associé des Académies de médecine les plus illustres de l'Europe, de Suède, de Hesse, Hambourg, de Bruxelles, de Moscou, etc. L'Institut le compta enfin parmi ses membres.

En 1785, il est désigné comme lithotomiste en chef de Lorraine et du Barrois. C'est dans l'hôpital de Lunéville qu'il acquit cette dextérité de la main, cette précision dans le diagnostic faisant diminuer par son procédé opératoire la mortalité de moitié. Il consigna ses réflexions dans une « Histoire abrégée de la lithotomie », publiée dans ses « Mélanges de Chirurgie » (1801).

En 1792, le savant praticien quitte ses travaux pour suivre le régiment de carabiniers à la guerre, où sa valeur chirurgicale se fera valoir. « Méprisant la mort, dit son fils Victor Saucerotte, il portait des secours aux blessés sous le feu même de l'ennemi, n'ayant de pensée que celle de sauver des victimes. »

Quelques années après, ses talents, justement estimés, deviennent nécessaires à toute l'armée. Il est appelé au poste de chirurgien en chef des armées du Nord, le 24 prairial an II et de Sambre et Meuse le 27 messidor an II. Peu de temps ensuite, en 1795, il fut choisi pour représenter, en compagnie de Villars, Heurteloup, Groffin et Ruffin, l'élément chirurgical au Conseil de santé des Armées, réorganisé par la loi du 2 pluviose an III.

En 1796, il revient à Lunéville, pour prendre définitivement sa retraite, le 17 ventôse an V, comme inspecteur du service de santé. Il publie un mémoire sur l'éducation physique des enfants et un recueil intitulé « Mélanges de chirurgie » (1801). Percy, l'éminent chirurgien, fut un des admirateurs de Nicolas Saucerotte et sut apprécier le talent et le génie de ce praticien.

Mais la mort vint mettre un terme à une carrière aussi brillante. Sa fin, d'une beauté toute romaine, digne des récits de Tite Live, nous est rapportée par le docteur Tony Saucerotte, arrière petit-fils de Nicolas, dans ces termes fidèles :

« Etant atteint depuis quelque temps d'un hydrothorax, quand l'armée russe entra à Lunéville, le 15 janvier 1814, il se fit conduire à la fenêtre de son cabinet, qui donnait sur la rue des Cloutiers, s'appuyant sur les bras de deux assistants, pour voir les Cosaques qui passaient à l'extrémité de

la rue. On le reconduisit à son fauteuil où il expira. Son corps fut placé sur un canapé et toute la famille l'entourait encore quand une troupe de cosaques fit irruption dans la maison et pénétra dans la pièce. A la vue d'un tel spectacle, les hommes se découvrirent et se retirèrent respectueusement. » (Récit d'un témoin oculaire, entendu le 20 décembre 1884, et consigné par le docteur Tony Saucerotte.)

Telle fut la vie d'un grand chirurgien, d'un vaillant soldat et d'un honnête citoyen, pénétré de l'idée des qualités nécessaires à tous les sujets :

« Probité, mœurs, amour du bien public. »

(Paroles tirées du discours prononcé le 3 février 1790 par M. Saucerotte, dans l'église paroissiale, lieu de convocation des citoyens du 1^er^ arrondissement de la ville de Lunéville, pour l'élection des officiers municipaux.)

NICOLAS SAUCEROTTE

Ses descendants

Nicolas Saucerotte eut de son mariage six fils :

1° Pierre, entré dans les ordres, servit comme pharmacien militaire dans les armées de la République. Mort à Blâmont, dans sa fonction ecclésiastique (1763-1834).

2° Félix, fut officier de hussards (1792) et revint à Lunéville, où il fut maire sous la Restauration (1766-1832).

3° Louis-Sébastien, chirurgien à 25 ans, major du 1er régiment de carabiniers, fit campagne avec l'armée du Nord et mourut du typhus à l'hôpital de Gand (1766-1791).

4° Hippolyte, pharmacien militaire dans les armées de la République, s'établit dans la suite comme pharmacien à Lunéville, puis à Baccarat (1768), où il mourut.

5° Victor-Joseph, quitte ses études médicales en février 1792, époque où, se trouvant à Strasbourg, pour s'engager au 3e bataillon des volontaires de la Meurthe, se rendit avec lui à Valenciennes, où il fut blessé pendant le siège, de là en Vendée comme sergent-major. A la paix générale, il se rendit avec sa femme en Russie, où il exerça l'art dentaire à Moscou. Il se rend ensuite à Saint-Pétersbourg, comme dentiste de Marie, veuve de Paul Ier et d'Elisbaeth, épouse d'Alexandre ; rentré en France en 1820, où il meurt en 1845 (1773-1845).

6° Charles-Auguste, fit avec son père, comme chirurgien

militaire, les guerres de la Révolution, prit le grade de docteur en chirurgie. Mécontant de sa situation à Lunéville, il va, en 1802, à Saint-Pétersbourg, où il devint dentiste d'Alexandre I^er^. Il put donner une assistance généreuse aux prisonniers français de la Grande Armée (1812) et revint en France en 1817 avec ses deux fils: Constant et Félix et ses quatre filles (1775-1856).

Ses petits-fils, issus du mariage de Charles-Auguste, qui sont:

Constant, qui laissa de nombreux écrits de médecine et fut membre correspondant de l'Académie de médecine, laissa un fils, Tony.

Félix, qui fut chirurgien à Charmes-sur-Moselle.

Ses arrière-petits-fils:

Tony, qui exerça pendant de longues années la medecine à Lunéville, eut deux fils: Louis et Paul.

Louis exerça longtemps la médecine à Lunéville. Il fut médecin-chef de l'hôpital de Lunéville pendant l'occupation allemande, en 1914, mourut le 16 mars 1917.

Paul, sorti de l'Ecole polytechnique en 1887, est actuellement colonel d'artillerie, en retraite à Lunéville.

CHAPITRE II

SAUCEROTTE ET LA LITHOTOMIE EN LORRAINE ET BARROIS

Origine et historique de la lithotomie et de la Fondation en faveur des pauvres calculeux en Lorraine

La fréquence des affections calculeuses en Lorraine avait appelé de bonne heure l'attention sur l'opération de la taille. Il résulte d'une note de M. Lepage que cette opération aurait été pratiquée en Lorraine dès la fin du XV^e^ siècle, en 1496 et en 1497. Au XVIII^e^ siècle, la maladie de la pierre tint une large place dans la pathologie de notre région. Léopold ne l'ignorait pas quand il prit possession de ses états. Aussi fit-il venir un habile chirurgien, fort renommé à cette époque, Denis Rivard, pour exercer dans ses états. Rivard n'était pas un étranger pour notre province. Originaire de Neufchâteau, il suivit longtemps les cours de l'Université de Pont-à-Mousson. Ensuite il se rendit à Paris pour se perfectionner dans la pratique de son art, particulièrement dans la lithotomie. Il opéra pendant vingt ans à l'Hôtel-Dieu, sous la conduite exercée de La Peyronnie et de Morand, dont il devint l'élève apprécié. Léopold, mis au courant de la capacité chirurgicale de cet habile et déjà renommé praticien par M. de

Mahuet, le rappela de la capitale et le mit, en 1721 (1), à la tête d'une fondation créée à Lunéville, où tous les pauvres calculeux de ses états pourraient être opérés gratuitement de la taille. Comme cette opération ne se faisait que deux fois dans l'année, à certaines saisons, le duc de Lorraine le nomma démonstrateur d'anatomie à Pont-à-Mousson, en 1720, puis professeur en 1738. Lorsque le moment propice uax interventions approchait, Rivard se rendait à Lunéville pour pratiquer l'importante opération de la taille. Lunéville, de ce fait, devenait une sorte de centre chirurgical spécialisé dans les opérations de la pierre, où affluaient tous les pauvres calculeux de la Lorraine et du Barrois. Peu à peu, ce foyer lithotomique prit un nom qui s'imposa dans toute la France et une grande partie de l'Europe.

Des élèves en chirurgie y accouraient nombreux et parfois bruyants (2). On peut dire qu'à cette époque cette ville

---

(1) M. Tourdes fait remonter l'arrivée et les premières opérations de Rivard, à Lunéville, en 1715. (Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1874: Origine de l'enseignement médical en Lorraine. Tourdes.) Les archives de l'hôpital de Lunéville ne font aucune mention de la fondation de Léopold ou de l'opération de la taille par Rivard à cette date. Nous avons trouvé seulement en 1721 (juin) ces quelques lignes, qui ne font que confirmer les dates fournies par les archives départementales: « Nous avons fait la visite des salles, il y a 15 malades... et en celle des femmes il en a 15, outre les deux chambres où sont les tailles ». Le 24 septembre 1921: « aux deux chambres des tailles il y en a 17 ». (Délibérations de la commission, archives de l'hôpital de Lunéville.)

(2) Témoin cette plainte adressée aux directeurs de l'hôpital, le 2 août 1745, contre « les garçons et apprentis en chirurgie qui traitent insolemment les sœurs, font fréquemment des bruits et tumultes scandaleux ».

En 1749 (27 avril), autre plainte contre « les garçons chirurgiens qui se battent mutuellement, cassent les pots à onguent et bouteilles

avait une grande et justifiée réputation dans la branche « si importante » de la lithotomie.

En 1729, François III succède à Léopold et continue à entretenir cette fondation en faveur des pauvres calculeux, jusqu'à son départ en 1737. A cette date, Rivard avait opéré pour sa part plus de 600 calculeux en l'espace de 16 ans (selon les dires de Durival, tome I[er]).

Nous arrivons alors au règne de Stanislas (1737-1766), appelé à juste titre le Bienfaisant. Si Léopold eut le mérite d'instituer le premier cette fondation, il faut reconnaître à Stanislas le souci à la rendre perpétuelle.

Rivard opéra sous Stanislas jusqu'à sa mort (2), selon la méthode du grand appareil latéralisé (3). Son influence fut très grande, puisque nous verrons tous ses successeurs tailler selon sa méthode, jusqu'à l'arrivée de Nicolas Saucerotte. A Rivard succéda, à la place de lithotomiste en chef, Des Farges, qui ne faisait que continuer à appliquer les principes opératoires de son prédécesseur, ainsi que Perret, premier chirurgien du roi, qui le remplaça en 1765. C'est vers cette époque (1767) que nous voyons dans les archives de l'hôpital

---

à liqueur, ensembles les armoires et vitres de la chambre de chirurgie ».

En 1766 (4 avril), nouvelle plainte adressée au lieutenant général de police par le bureau de l'hôpital « contre les élèves en chirurgie qui fréquentent ledit hôpital pour leur instruction, n'étant pas toujours sous les yeux de leur maître, se livrent à des amusements qui occasionnent du bruit qui incommode les malades et cassent même quelquefois les fenêtres ».

(2) Rivard mourut à Pont-à-Mousson le 17 mars 1746. Il était logé par la ville de Pont-à-Mousson, qui lui remettait en plus 300 livres de gages pour ses opérations de la taille. Le souverain, pour sa part, lui allouait le traitement de 900 francs.

(3) Voir plus loin, page 33.

de Lunéville, pour la première fois, le nom de Saucerotte, comme lithotomiste, avec ceux de Beaulieu et Henri.

L'année 1776 fut une date cruelle pour la Lorraine et le Barrois. Stanislas mourait et on put craindre que sa bonté le suivit dans la tombe. Et bien non, il laissait derrière lui un testament plein de sollicitude envers ses sujets; les pauvres calculeux n'étaient point oubliés et une bonne part de sa fortune fut consacrée à perpétuer cette fondation envers les pauvres atteints de la pierre.

La Cour souveraine, dans son arrêt du 29 avril 1766, concernant l'exécution des fondations et établissements faits par le feu roi de Pologne, duc de Lorraine et du Barrois, rend un juste hommage à la bonté de ce monarque dans les termes suivants :

« Ajoutant encore de nouveaux bienfaits aux anciens déjà si multiples, ce grand prince veut que rien n'échappe à ses vues, toujours portées à connaître les besoins de ses sujets et à les soulager. On le voit, surtout à l'occasion des pauvres qui sont attaqués de la pierre, prendre dans son testament toutes les mesures et les précautions que les sentiments d'humanité les plus recherchés lui font découvrir pour assurer et perfectionner l'établissement qu'il a fait dans l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville, en faveur de ces malades calculeux, il associe même la Cour à ses soins et à ses travaux dans cette partie, en prescrivant tous les détails dont il souhaite que les commissaires, qu'elle nommera de son corps chaque année, prennent connaissance, pour le plus grand succès et avantage de cet établissement, qui est un des plus beaux monuments de la bienfaisance de ce monarque (1). »

(1) Recueil des Ordonnances et Règlements de Lorraine du règne de sa Majesté Louis XV (tome XI, page 33).

Le roi de Pologne fixa scrupuleusement l'emploi d'une somme dans l'article XXIII[e] de son testament, ainsi conçu :

« Je veux et ordonne que la dite somme de 26.645 livres soit employée à entretenir un nombre suffisant de bons chirurgiens, chargés de faire dans les deux saisons les opérations de la pierre, aux pauvres des deux sexes de mes deux états qui en seront attaqués et qui se présenteront au dit hôpital, lesquels après avoir été reconnus tels y seront logés, taillés, nourris, soignés et entretenus de tout jusqu'à parfaite guérison, gratuitement, sans que jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, on leur demande la moindre rétribution. »

Il demandait à la Cour souveraine de s'assurer de l'accomplissement de ses dernières prescriptions par son article XXIV :

« Je charge ma Cour souveraine de veiller à jamais, avec le plus grand soin, à l'exécution de mes volontés contenues dans l'article ci-dessus, sur lequel je lui recommande la plus grande attention à l'effet de quoi je souhaite qu'elle nomme chaque année un ou deux commissaires de sa compagnie dans l'une ou l'autre saison des opérations de la taille pour reconnaître par eux-mêmes si les fonds par moi donnés sont placés suivant mes volontés et le produit employé selon mes intentions ; si les biens sont en bon état et bien régis, si les malades sont nourris, soignés, secourus ainsi que je le recommande, s'il y a des chirurgiens habiles et en nombre suffisant et si ces mêmes chirurgiens donnent aux malades calculeux les soins que je prétends leur être donnés, sans aucune distinction et gratuitement. »

La Cour souveraine exécuta pieusement les dernières volontés du roi de Pologne. Quand la saison approchait, les

pauvres calculeux étaient prévenus de la date des opérations par des affiches apposées à la porte de toutes les paroisses, fixant l'arrêt de la Cour souveraine, relatif aux conditions d'entrée à l'hôpital et « pour être pareillement lu, publié à la sortie de la messe paroissiale (1) ».

« Cette opération n'étant que pour les pauvres et étant gratuite, il paraît essentiel que les curés et officiers locaux ne donnent pas légèrement des certificats de pauvreté. »

Les commissaires désignés visitaient l'hôpital et dressaient un long procès-verbal. Avant d'entreprendre toute intervention chirurgicale, les dirceteurs, les religieuses, les médecins étaient appelés devant le doyen de la Cour souveraine, qui leur donnait lecture des volontés de Stanislas. Il demandait à voir les registres, les certificats de pauvreté des opérés. Chaque calculeux était interrogé en particulier. Les archives de l'hôpital contiennent encore quelques procès-verbaux de la Cour souveraine. En voici un écrit en 1767 :

« Ce jourd'hui, sept septembre 1767,

« En exécution de la Commission en date du 1^er^ courant, de Nos Seigneurs, les Commissaires de la Cour souveraine de Lorraine et du Barrois, pour constater l'exécution dse fondations du feu roi ; la dite commission signée par Mgr Doré de Crépy, doyen de la même Cour souveraine, et enregistrée sur les registres des délibérations de la Direction des Ftablissements pour les pauvres de Lunéville, ainsi qu'il y est porté, par laquelle ils nous ont chargé de vérifier si les dites fondations sont pleinement exécutées, dont nous dresserons procès-verbal, lequel leur sera remis.

---

(1) Recueil des fondations en Lorraine, tome XI.

« Nous, Louis-Joseph Viot, lieutenant général de police de Lunéville et président du Bureau de la dite Direction, sommes transportés en l'hôpital de la dite ville, où doit commencer cejourd'hui l'opération de la taille et y étant avons trouvé une partie des directeurs du dit Bureau, le sieur Perret, l'un d'eux, premier chirurgien du feu roi chargé de l'opération de la taille et les sr. Beaulieu, Henri et Saucerotte, tous trois maîtres-chirurgiens et nous étant fait représenter les certificats des calculeux pour en reconnaître le nombre et s'ils sont dans le cas porté par l'arrêt de la Cour du 11 septembre de l'année dernière, il nous a été mis sous les yeux neuf certificats de calculeux tous d'état à être admis à l'opération gratuite au désir dudit arrêt et après avoir constaté par une visite exacte et des informations faites à chacun d'eux, qu'ils ont tous reçu les secours nécessaires pour les préparer à la dite opération, elle a été faite sur six par le s. Perret, sur un par le s. Beaulieu, sur un par le s. Henri, et sur le neuvième par le s. Saucerotte, ce qui a été exécuté avec autant de succès que d'habileté.

« Sommes ensuite rendus dans les salles destinées aux malades et séparées pour chaque sexe et ayant interrogé chaque malade en particulier pour savoir s'ils reçoivent le soulagement dont ils ont besoin, ils nous répondu unanimement qu'ils ne peuvent qu'en témoigner leur reconnaissance, ce qui nous a été aussi certifié par les sieurs médecins et chirurgiens dudit hôpital. »

Deux jours après les opérations, le doyen de la Cour revenait constater les résultats des interventions.

« Ayant, dit le rapport du mois de mai 1767, visité tous les malades qui avaient été taillés et desquels on avait tiré des

pierres d'une grosseur considérable, qui nous ont été représentées et mises séparément dans des enveloppes contenant le nom de chaque malade. Nous avons reconnu qu'elles étaient en grand nombre. Néanmoins, nous avons remarqué une sérénité sur la physionomie de chacun des mêmes malades, ce qui nous a convaincu de la capacité du s. Perret et des chirurgiens ses assistants, lesquels nous ont assuré que leurs opérations auraient, ainsi que par le passé, les suites les plus heureuses s'il n'y survenait aucun accident » (1).

A Perret succéda, en 1772, Ruette, dit Beaulieu, choisi « en considération des services qu'il a rendu dans la partie lithotomique depuis son retour de l'armée, en 1748, et ayant été l'élève le plus affectionné du S. Perret qui exultait dans cette partie » (2). Il était entouré de Saucerotte, Duvivier, Henri et Gallant.

Il faut croire que les fonctions de lithotomiste étaient fort recherchées, car nombreux, semble-t-il, étaient les concurrents. Les heureux candidats étaient choisis par voie de concours. Témoin cette délibération du 14 février 1772 :

« Le s. Beaulieu, ayant été nommé par le Roi, chirurgien lithotomiste en chef, plusieurs chirurgiens se sont présentés pour être adjoints et obtenir la pension de 124 livres dont jouissait le s. Beaulieu comme adjoint au s. Perret (3).

« Le Bureau a sursi à nommer des adjoints aux aides jusqu'à la première opération de la taille à laquelle le s. Beaulieu est invité d'appeler les chirurgiens, tant de l'hôpital que les externes et de distribuer des sujets à tailler à ceux d'entre

---

(1) Registre des délibérations de l'hôpital, mai 1767, série E.
(2) *Id.*, année 1772 série E.
(3) *Ibid., id.*

eux qui en demanderaient et à laquelle opération seront pareillement invités d'assister les deux médecins de l'hôpital et de donner leur avis conjointement avec le dit s. Beaulieu sur ceux des chirurgiens qu'ils croient avoir mieux opéré et être des plus dignes d'être choisis par le Bureau. »

Après le concours, la direction de l'hôpital avait à cœur de récompenser l'habileté chirurgicale des candidats.

« En conséquence, dit le rapport de juin 1772, il a été résolu qu'il sera fait annuellement une assemblée après l'opération de la taille de l'automne pour, sur l'avis de M. Perrin, médecin, et l'un des directeurs et de M. Beaulieu, chirurgien lithotomiste, être procédé à la répartition de la somme de quatre louis entre ceux des chirurgiens qui auront le mieux opéré dans les deux saisons » (1).

Nous ne pouvons savoir pour quelles raisons cette somme ne fut pas versée cette année aux candidats, mais nous retrouvons, en novembre 1773, le rapport suivant:

« Le Bureau a réglé que, pour entretenir l'émulation et pour récompenser les chirurgiens qui ont taillé sous le lithotomiste, les huit louis accumulés pendant les deux années seront distribués pour un quart entre les s. Duvivier, Gallant, Saucerotte, Henry » (2).

C'est vers cette époque qu'il faut placer l'arrivée de Louis à l'hôpital de Lunéville. Il opéra devant Saucerotte par la méthode d'Hawkins corrigée et produisit une influence considérable sur ce dernier. En effet, nous verrons Saucerotte abandonner la méthode apportée par Rivard et toujours res-

(1) Registre des délibérations, 1772, série E.
(2) *Id.*, 1773, série E.

pectée par Des Farges, Perret et Beaulieu, et tout tenter pour faire adopter la technique exposée par Louis.

L 26 avril 1777, « le Roy étant à Versailles, jugeant à propos de désigner un successeur au s. Ruette dit Beaulieu, lithotomiste en chef... et étant informé de la capacité du fait de la chirurgie du s. Nicolas Saucerotte, l'un des lithotomistes de la fondation établie dans l'hôpital Saint-Jacques, ainsi que son zèle et affection à son service, sa Majesté l'a retenu, ordonné et établi en la dite place de lithotomiste en chef du duché de Lorraine et du Barrois, inhérent au dit hôpital et ce en survivance et par adjonction sans appointement pour en remplir dès à présent les fonctions conjointement avec le s. Ruette... » (3).

Ce ne sera qu'après la mort de Beaulieu, en 1785, que Saucerotte postulera les fonctions de lithotomiste en chef par cette demande ainsi conçue :

« A Messieurs
« le Maire Royal, lieutenant de police
« et Officiers de la Justice Municipale,

« Messieurs,

« Le s. Saucerotte, maître en chirurgie de cette ville, a l'honneur de vous exposer qu'en suite du décès du s. Beaulieu, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, il vous a plu de nommer trois sujets pour lui être proposé, du nombre desquels était l'exposant que mon dit sieur premier chirurgien a nommé pour son lieutenant dans la Communauté des maîtres en chirurgie de cette ville ; comme il compte par les

(3) *Ibid.*, 1777, série E (voir photo).

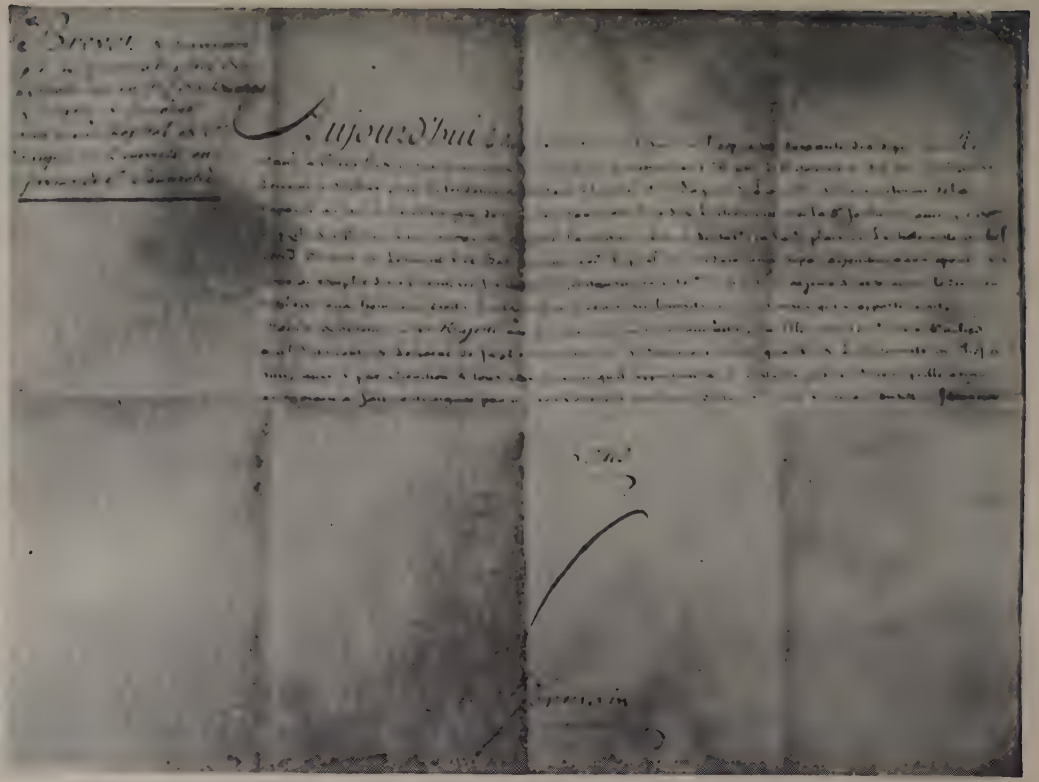

Brevet de survivance et d'adjonction à la place de lithotomiste en chef des Duchés de Barrois et de Lorraine attachée à l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville, en faveur du sieur Saucerotte, avec la signature de Louis.

(Propriété du colonel Saucerotte, Lunéville.)

lettres que l'exposant a l'honneur de mettre sous vos yux, pour que vous vouliez bien en ordonner l'enregistrement, afin qu'il soit reconnu en cette qualité et jouisse des droits et avantages appartenant à cette place » (1).

Nommé à cette date, il pourra alors faire triompher la méthode d'Hawkins, corrigée par Louis et Desault, parmi ses collaborateurs, « dépassant, comme le dit M. Simonin père, Denis Rivard, sur les traces duquel il avait longtemps marché, et attirant par sa réputation et ses succès, les calculeux nationaux et étrangers à Lunéville, où il avait fixé sa résidence ».

Mais, peu à peu, le zèle déployé par la Cour souveraine se ralentit, car les rapports se font rares; enfin la Révolution survient et la fondation de Stanislas menace de disparaître. Saucerotte part aux armées pour ne revenir qu'en 1796, continuer comme auparavant l'opération de la taille, malgré l'indifférence et l'insouciance des pouvoirs publics. Sans aucune rétribution, les chirurgiens continuèrent à soulager les pauvres calculeux, témoin cet avis envoyé à la Commission:

L'an VI (24 floréal), « le citoyen Saucerotte, lithotomiste en chef de la fondation du feu Roy de Pologne, prévient la Commission, qu'à moins d'accidents imprévus, les opérations de la taille se feront le 28 du présent mois, à 8 heures du matin, dans l'hospice d'humanité ».

L'hôpital réclame, le 20 thermidor an XII, les fonds nécessaires à l'entretien des calculeux. Cependant, les opérations continuent toujours, grâce au zèle et au désintéressement des chirurgiens Saucerotte et Castara. La Commission « reconnaît que l'établissement de la fondation en faveur des pau-

(1) Archives de la ville. Liasse médecins. G. G. 50 (4 et 5).

vres calculeux a été soutenu par l'intérêt, le zèle et les soins que n'ont cessé d'y mettre MM. Saucerotte et Castara, comme lithotomistes, en quoi on ne peut que louer leur bienfaisance, qu'il est bien juste qu'ils ne restent pas plus longtemps privés de toute rétribution pour l'opération de la taille, dont ils veulent bien toujours se charger ».

Le 29 juillet 1809, la Commission écrit de nouveau aux pouvoirs publics pour obtenir les fonds destinés à la fondation :

« ...le Gouvernement ne délivra pas cette somme à l'hôpital ; la rente en fut payée pendant le règne de Louis XV et de Louis XVI, à prendre sur les Domaines et Bois jusqu'au mois de décembre 1790. Depuis ce temps, la fondation s'exécute toujours. MM. Saucerotte, lithotomiste en chef, et Castara, maître en chirurgie, ont continué sans rétribution de faire l'opération de la taille aux calculeux ; en l'an XIV seulement il leur a été alloué 200 livres par année sur la caisse des hospices et M. Saucerotte renonce à ce qui lui est attribué en faveur des pauvres de la ville. »

« ...la Commission a réclamé par une pétition en double minute, du 30 thermidor an XII, adressée à M. le Préfet, elle a joint copie de l'acte de donation du 10 mars 1740 et un extrait de l'imprimé des fondations du rois de Pologne ; on aurait voulu y joindre aussi un extrait du testament de ce prince, il fut à son décès déposé au greffe de la Cour souveraine de Nancy, les recherches pour se le procurer ont été inutiles, peut-être que la fureur révolutionnaire l'a anéanti, mais l'acte du 10 mars 1740 existe, l'imprimé des fondations, la notoriété est gravée dans tous les cœurs lorrains, le sou-

venir de la bienfaisance de Stanislas demeure, la postérité lui en sera toujours reconnaissante » (1).

Cela faisait exactement quatorze ans que Nicolas Saucerotte et Castara opéraient gratuitement, sans autre but que le soulagement du genre humain.

En 1811, l'opération de la taille continue, quoi qu'en dise l'Almanach de la Cour d'appel de Nancy (2).

Malgré l'annexion de la Lorraine et du Barrois à la France, en 1766, la fondation de Stanislas n'en demeure pas moins limitée aux états primitivement désignés. Témoin cette délibération du 5 septembre 1811, au sujet d'un habitant de la Haute-Saône :

« La Commission a déclaré qu ela commune de Jonvelle, ne faisant pas partie des susdits états (Lorraine et Barrois), n'a pas droit à la fondation du roi de Pologne, que devant se tenir dans les bornes de cette fondation, elle ne peut se permettre de recevoir gratuitement le fils J. B. de Jonvelle. »

L'année 1813 voit survenir la mort de Castara, précédant d'une année (1814) celle de Nicolas Saucerotte. La chirurgie perdait de ce fait deux praticiens remarquables dans l'opération de la taille.

---

(1) Registre des délibérations de l'hôpital, série E.

(2) En 1807, la Commission des Hospices proteste déjà contre « une erreur de l'Almanach de la Cour d'appel (1807, page 234), relative à l'hospice des malades de Lunéville, savoir qu'il existait autrefois une fondation du roi de Pologne en faveur des pauvres calculeux, ce qui fait croire qu'il n'en existe plus rien. La Commission avertit le public que, quoique la majeure partie des fonds affectés à la dite fondation ont été enlevés par la Révolution, cependant on a toujours reçu sans interruption et on reçoit encore comme autrefois les calculeux qui se présentent en chacune des deux saisons de l'année ».

La fondation du roi de Pologne n'en subsista pas moins. D'autres lithotomistes, comme Castara fils, Gœury, Benoist, etc. continuèrent l'œuvre de Saucerotte à l'hôpital de Lunéville. Mais, peu à peu, la concurrence chirurgicale de Bar et de Nancy effaça la renommée de ce foyer lithotomique.

Une grande page d'histoire médicale était écrite dans les Annales de la Lorraine.

Opération de la taille périnéale
Position du malade, du chirurgien et de ses aides
(D'après une gravure insérée dans la thèse de Dourry, Paris, 1869.)

Les Opérations de la Taille à l'Hôpital de Lunéville par Rivard et par Saucerotte

On sait que la lithotomie ou taille, est une opération qui consiste à aller chercher, à travers les tissus, les calculs dans la vessie. Cette opération peut emprunter plusieurs voies: 1° la voie sus-pubienne ou hypogastrique; 2° la voie sous-pubienne ou périnéale; 3° la voie recto-vésicale ou vagino-vésicale.

La taille périnéale, la seule qui nous intéresse dans notre travail, se fait par une incision, soit sur la ligne médiane parallèlement au raphé, c'est la méthode du grand appareil, celle du petit appareil et la méthode bilatérale, soit sur le côté du raphé, c'est la méthode latérale et la méthode latéralisée. Il serait trop long et sans grand intérêt actuellement d'exposer tout au long les différents temps et les avantages ou inconvénients de chaque méthode. Nous nous bornerons ici à montrer la technique de Rivard qui, pendant plus de soixante ans, triompha en Lorraine, et celle de Saucerotte, en vérité plus simple et moins dangereuse.

La taille se faisait « deux fois l'année, la première au commencement du mois de mai, la seconde au commencement du mois d'avril ». Ces saisons étaient choisies comme « le moment le plus favorable à l'importante opération de l'extraction du calcul, passé lequel temps, le temps n'est plus propre », affirmait la Cour souveraine.

La taille par Rivard ou taille par la méthode du grand appareil latéralisé

Le malade était couché sur une table, les membres inférieurs écartés, les jambes fléchies sur les cuisses et celles-ci sur le ventre, les pieds attachés avec les mains. L'opérateur introduisait un catheter dans la vessie. Ce catheter (voir fig. 5) était terminée par un bec et, sur le côté convexe, était creusée une rainure assez large, polie et allant jusque près du bec. Cette cannelure servait de guide au lithotome, avec lequel on incisait la prostate et le col de la vessie. Le catheter, penché vers l'aine droite, était confié à un aide.

Au moyen d'un bistouri droit, tenu par la main droite, on faisait une incision aux téguments partant du raphé à 20 millimètres au-devant de l'anus (voir fig. 1) et allant au milieu de l'espace compris entre l'anus et la tubérosité de l'ischion gauche.

Un deuxième trait, de moitié plus court, divise l'aponévrose superficielle du périnée, l'entrecroisement des muscles bulbo-caverneux, le sphincter externe, le transverse et l'aponévrose moyenne jusqu'à l'urèthre (fig. 2 et 3). On reconnaît avec le doigt la cannelure du catheter. Ceci fait, on introduit la pointe du bistouri dans cette cannelure et on la fait glisser dans celle-ci vers la vessie, sur une longueur de 10 à 12 millimètres. On engage alors dans la rainure de ce catheter la languette du lithotome (voir fig. 4) avec lequel on faisait le coup de maître, c'est-à-dire l'incision de l'urèthre vers le col de la vessie. Le lithotome dont on se servait avait une lame un peu courbe et tranchante par sa face convexe (voir fig. 4). Une fois la pointe de l'instrument engagée dans la rainure du catheter, on abaissait ce dernier sur un plan horizontal en

poussant le lithotome, ce qui avait pour but et pour effet de sectionner le col de la vessie et la prostate parallèlement à l'incision périnéale. Ensuite on introduisait le gorgeret, sorte de canal étroit (voir fig. 6) ouvert sur sa demi-circonférence supérieure, ce qui permettait d'engager les tenettes ou pinces, avec lesquelles on saisissait les calculs à extraire.

Rivard opéra, en l'espace de seize ans, plus de 600 calculeux par cette méthode du grand appareil latéralisé. Ses successeurs, jusqu'en 1785, opérèrent selon ses principes. En 1772, il avait été taillé par cette méthode 1.564 calculeux du sexe masculin et 75 du sexe féminin, avec une mortalité assez accusée de 10 %, d'après Saucerotte.

La taille par Nicolas Saucerotte ou taille par la méthode d'Hawkins corrigée

En 1785, Saucerotte est nommé lithotomiste en chef de Lorraine et du Barrois, entouré de Castara, Roussel et Jacquemin. Sa première préoccupation sera de faire abandonner la méthode latéralisée, telle qu'elle était exécutée par Rivard et de faire adopter la méthode de Hawkins avec les corrections de Louis et de Desault.

Celle-ci comprend, comme la taille latéralisée exécutée par Rivard, une incision des téguments sur le côté du raphé, puis après reconnaissance de la rainure du catheter par le doigt enfoncé dans la plaie, on sectionne la partie postérieure du transverse et la partie membraneuse du canal urinaire. Ensuite on engage la languette d'un gorgeret tranchant par son côté droit dans la rainure du catheter. On se servait du gorgeret de Hawkins (voir fig. 7) modifié par Desault, dont un des bords est mousse et l'autre tranchant. Ces deux bords

se réunissent en un point occupé par un petit bouton arrondi ou languette. Le côté tranchant doit regarder la tubérosité ischiatique gauche, La languette bien engagée, on reprend le catheter de la main gauche, que l'on abaisse horizontalement comme plus haut et on pousse le gorgeret dans la vessie, ce qui a pour résultat la section latérale d'une petite portion du muscle transverse l'espace membraneux de l'urèthre et la majeure partie du col de la vessie, ainsi que de la prostate. Si l'incision n'est pas suffisante, on la prolonge grâce au bistouri boutonné de Louis.

Cette méthode corrigée d'Hawkins fut apportée à l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville par le célèbre Louis, qui, ayant assisté aux anciennes opérations, en avait désiré la réforme. Saucerotte, enthousiasmé par cette technique, fit tous ses efforts pour la faire triompher. Mais les obstacles de son prédécesseur furent insurmontables. Ce dernier préféra emporter dans la tombe son idée fixe, plutôt que de se rallier aux opinions de Saucerotte. Il empêcha même ses collaborateurs d'adopter la méthode d'Hawkins.

Il faut reconnaître cependant, avec Saucerotte, l'avantage de cette méthode. Persuadé que les moyens les plus simples sont ceux qui réussissent le mieux, il employait peu d'instruments. Il délaisse le lithotome. Une seule incision pour dégager le catheter, suivie de l'introduction du gorgeret tranchant et l'opération est terminée. Supprimés ces temps nombreux : de l'engagement du lithotome précédant cette manœuvre instrumentale si hasardeuse et si imprécise, puis cette introduction du gorgeret mousse. Et ce souci du résultat de ses interventions viendra largement récompenser cette technique chirurgicale, par le peu d'accidents et de complications post-opératoires.

Il a été taillé, à l'hôpital de Lunéville, jusqu'en 1801, 194 calculeux par cette méthode d'Hawkins, avec une mortalité de 5 %, par conséquent une mortalité descendue à la moitié de celle constatée à l'époque de Rivard. C'est le plus beau couronnement et les plus beaux lauriers que Saucerotte pouvait spérer obtenir de sa réforme.

Remarques. — Lorsque, dans cet hôpital, ou 1.629 calculeux ont été opérés jusqu'à la date de 1801, nous regardons les registres des calculeux, nous sommes frappés de voir que presque tous les malades étaient des enfants, contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui. Ainsi, pour la taille du printemps 1739, nous relevons le tableau suivant :

Taille du Printemps 1739

N°s d'ordre	AGE	ORIGINE	DATE d'entrée	DATE de sortie	SEXE
1	9 ans	Nancy	23 avril	14 juin	féminin
2	18 —	Epinal	27 —	7 juillet	masculin
3	6 —	St-Nicolas	5 mai	22 juin	—
4	7 —	Vaudeville	3 avril	29 —	—
5	4 —	Gondreville	30 —	6 —	féminin
6	40 —	Darches (?)	27 —	3 juillet	masculin
7	4 —	Dommartin	2 mai	24 juin	—
8	9 —	Emberménil	3 —	13 —	—
9	4 —	Nancy	3 —	5 —	—
10	6 —	Diarville	3 —	15 —	—
11	6 —	Pulney	4 —	29 —	—
12	14 —	Lucey	4 —	12 —	—
13	9 —	(Inconnue)	4 —	14 —	—
14	4 ans 1/2	Viterne	5 —	2 juillet	—
15	12 ans	St-Vallier	10 —	3 —	—
16	18 —	Charey	11 —	3 —	—
17	12 —	Laxou	12 —	15 juin (mort)	—
18	4 —	Benney	14 —	28 juin	—

Pour le chiffre de 18 opérés d'une saison, nous comptons donc seulement un adulte de 40 ans. D'ailleurs, Saucerotte ayant fait le relevé de tous les calculeux de l'hôpital jusqu'en 1801, a noté que c'est de 4 à 8 ans que le nombre des malades est le plus considérable. Il attribue cette fréquence à l'accroissement chez les enfants (1) et, comme causes secondaires, il incrimine la nature calcaire et sélémiteuse des eaux que l'on boit (2), jointe à l'habitation des lieux bas et humides. Dans son ouvrage, il a remarqué à l'appui de cette thèse que les maladies calculeuses, sont on ne peut plus rares dans la chaîne des hautes montagnes des Vosges, où les eaux très agitées sur un sol sablonneux et vitrescible, sont très limpides et légères, enfin ou l'air est vif et pur. Mais pourquoi cette disparition de cette maladie dans la classe pauvre actuelle, les conditions favorisantes du sol, du climat et de l'altitude restant les mêmes. Ce relevé, fait par le docteur Paulin en 1896-1897, et publié à cette date dans la Revue Médicale de l'Est, montre bien cette décroissance de la pierre dans la classe indigente.

---

(1) Desaullt supposait également « quelque analogie entre les vices de l'ossification et la production du calcul. La plupart des enfants attaqués de la pierre sont petits, peu développés et beaucoup sont rachitiques ».

(2) Le docteur Constant Saucerotte, dans son ouvrage « Lunéville et sa division de cavalerie, 1858 », écrit: « D'après un auteur allemand cité par M. Boudin, les calculeux de Franconie, rares dans le gré bigarré, seraient très communs dans le muschelkalk à sa jonction avec le terrain keuprique. Ces observations sont assez conformes avec ce que nous voyons ici. Cela tiendrait à la quantité considérable de chaux que les plantes absorbent dans les terrains calcaires. Cependant, la diminution des calculeux prouve qu'il y a, dans l'étoilogie de cette affection, des circonstances hygiéniques plus

DATES (par dix années)	NOMBRE d'entrées	DÈCÈS
De 1741 à 1750.....	302	35
De 1751 à 1760.....	251	Résultats inconnus
De 1761 à 1770.....	273	Résultats notés irrégulièr.
De 1771 à 1780.....	200	16
De 1781 à 1790.....	195	18
De 1791 à 1800.....	78	4
De 1801 à 1810.....	55	2
De 1811 à 1820.....	44	7
De 1821 à 1830.....	9	1
De 1831 à 1840.....	17	1
De 1841 à 1850.....	8	1 après lithotricie 2 non opératoires
De 1851 à 1860.....	5	0
De 1861 à 1870.....	4	1

Dans ce tableau nous ne pouvons nous baser, comme l'indique fort justement le petit-fils du grand lithotomiste, le docteur Constant Saucerotte, que sur les premières dates, car à partir de 1810 et même un peu avant, la taille ne se faisait plus exclusivement à Lunéville, mais il ajoute que cette concurrence ne suffit pas à expliquer une si notable diminution. A partir de 1821, les calculs semblent disparaître dans la classe pauvre. Il est bien entendu que nous ne sommes pas

---

puissantes que la nature du sol, qui n'agirait tout au plus, comme pour le goître, que comme cause prédisposante. »

Nous savons que la chaux entre pour une très grande partie dans la composition du sol lorrain. D'ailleurs, d'après le docteur Gaillardot, minéralogiste distingué, Lunéville dériverait du celtique *lun*, qui signifie plâtre (le sol de Lunéville et ses environs présente d'immenses couches de gypse ou de sulfate de chaux).

en présence de calculeux riches, sédentaires, affiliés à une parenté arthritique manifeste et porteurs de calcul d'acide urique. Nous avons devant nous des malades pauvres et laborieux, atteints de calculs d'oxalate de chaux, semble-t-il. En est-il de cette maladie, aujourd'hui disparue, comme de ces énormes goîtres, autrefois si fréquents dans la vallée de la Meurthe, ainsi que le suppose le docteur Paulin? Sans nous attarder à des considérations pathogéniques de ces troubles nutritifs, nous croyons que les conditions sociales mieux comprises, l'alimentation mieux réglée et le travail mieux ordonné, sont des causes qui ont contribué manifestement et pour une grande part à la diminution du calcul en Lorraine.

Fig. 1

Fig. 2

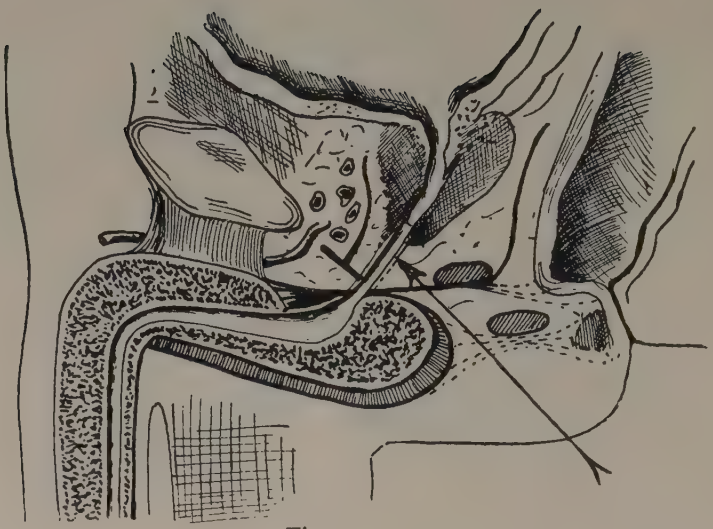

Fig. 3

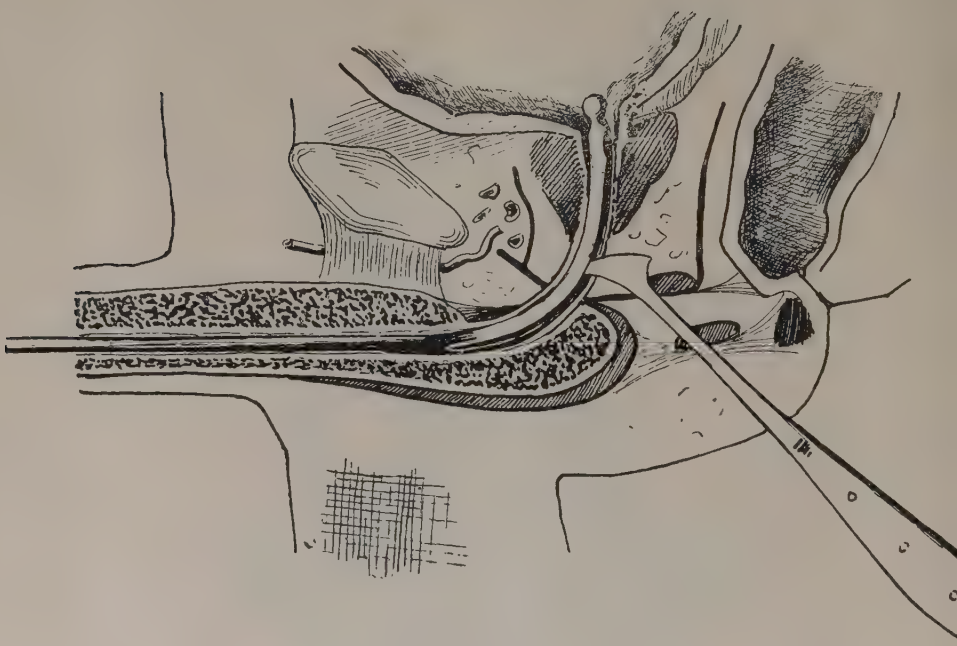

Fig. 4

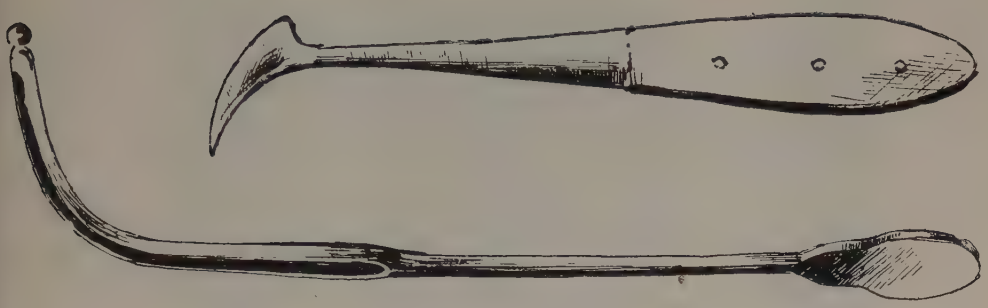

Fig. 4 et 5

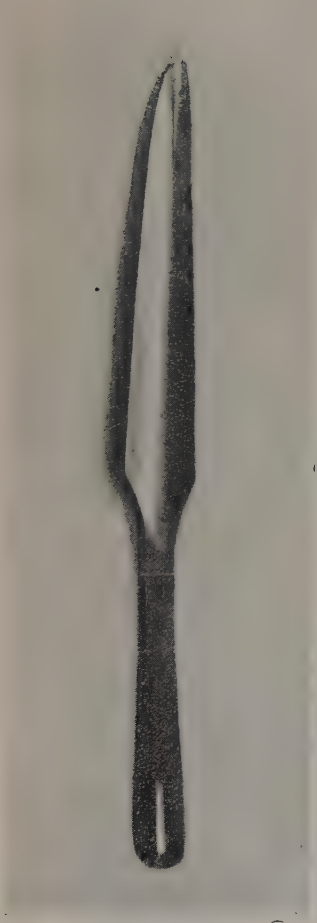

Fig. 6
Gorgeret mousse

Fig. 7
Gorgeret d'Hawkins

(Propriété de l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville.)

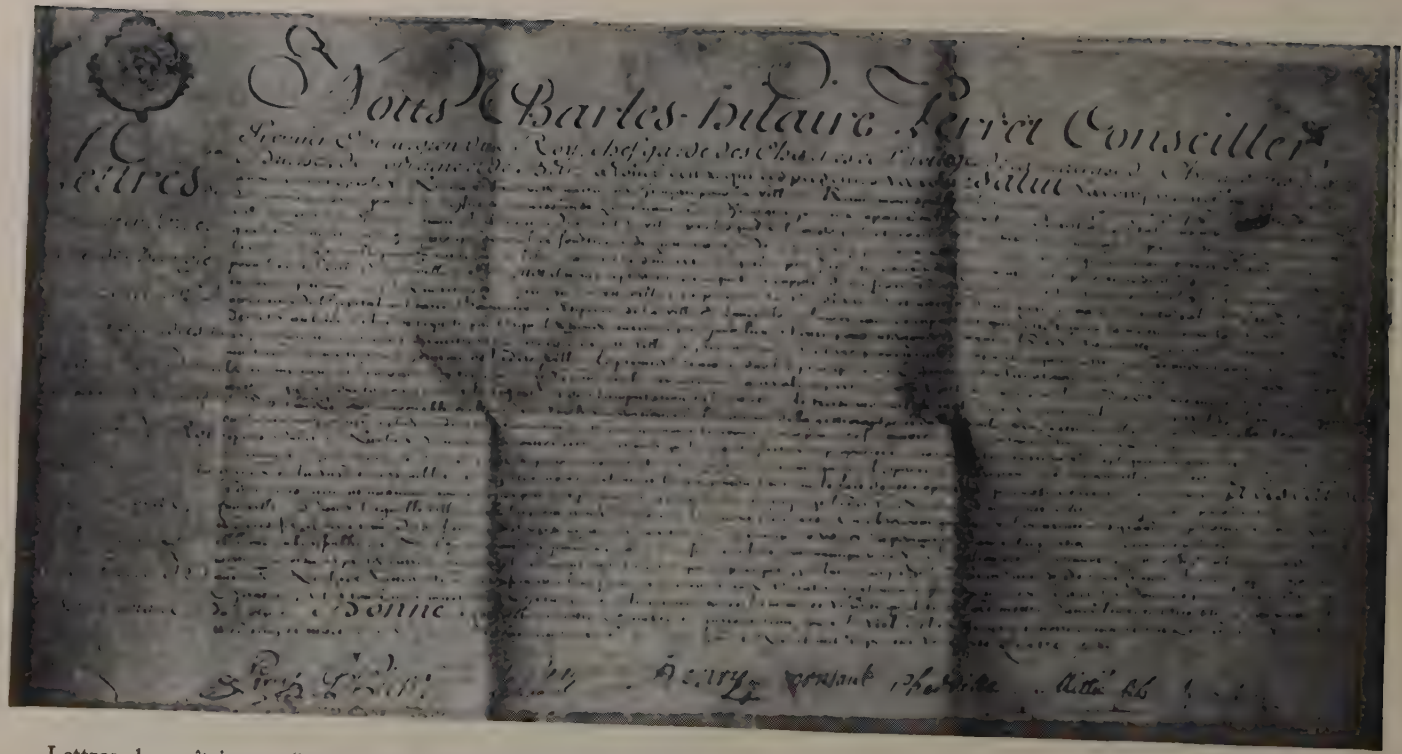

Lettres de maîtrise en l'art et science de chirurgie pour la ville de Lunéville, accordées au sieur Saucerotte, avec les signatures de Perret, Pierre Beaulieu, Henry, Montaut, Chedville, Mittié fils, chirurgiens de Lunéville.

(Propriété du colonel Saucerotte, Lunéville.)

CHAPITRE III

SUR LES CONTRE-COUPS A LA TÊTE

L'Académie avait proposé pour prix, en 1761, le sujet suivant :

« Etablir la théorie des contre-coups dans les lésions de la tête et les conséquences pratiques qu'on peut en tirer. »

Ce concours, ouvert entre tous les chirurgines de l'Europe pendant sept ans resta sans réponses satisfaisantes et dignes d'être couronnées par l'Académie. Ce fut, en 1768, que Nicolas Saucerotte obtint le prix proposé par l'Académie, ayant eu l'avantage sur des chirurgiens renommés tels que Chopart et Sabouraud. On peut, sans prétention, dire que c'est lui qui a donné le meilleur traité sur ce sujet plein de difficultés. Par ses exposés clairs et précis, le mécanisme des fractures découle de lois physiques et mécaniques bien établies. En 1768, il donne le premie, bien avant Louis, une définition nette du contre-coup :

« C'est un lésion produite par un coup dans un autre endroit que celui qui a reçu la percussion. »

Quant au mécanisme, il l'expose avec simplicité, malgré

toute la confusion et l'imprécision qui l'entourait à cette époque.

« Tout s'opère, écrit-il, dans la nature, par les lois du mouvement et des résistances.

« C'est de la différente contexture des corps que dépend leur élastictié, par conséquent un corps mince peut, par sa souplesse, ne pas se rompre à l'occasion d'un mouvement communiqué, tandis qu'un plus solide et épais mais flexible, prêtera à l'effort du coup, tandis qu'un plus mince souffrira solution de continuité à cause de sa constitution sèche et inflexible. Qu'on applique ceci aux différentes parties du crâne et qu'on ne soit point étonné si l'on trouve quelquefois une fracture par contre-coup à un os plus épais et plus solide que celui qui a reçu la percussion. »

N'est-ce pas lui qui expliqua le premier le mécanisme des fractures du crâne par redressement des courbures.

« La voûte qui forme le crâne est, comme je l'ai dit, un assemblage de lignes plus ou moins courbes, c'est dans le déplacement prompt et violent de leurs parties intégrantes à l'occasion du choc d'un corps dur, que ces lignes sont exposées aux solutions de deux manières ou en devenant plus courbes qu'elles ne sont ou en se courbant en sens contraire.

« Explication de ce mécanisme: que la tête heurte contre un corps dur, le crâne entrera dans des mouvements d'ondulation et décrira des portions d'ellipsoïde plus ou moins grandes, selon la forme et la direction du coup. Le crâne ne peut former ces portions, que certaines parties ne quittent leur état naturel, pour s'approcher du centre,, tandis que d'autres s'en éloignent. Ces mouvements sont alternatifs, de sorte que l'endroit frappé s'enfonce ainsi que son opposé pour obéir à

la percussion, tandis que d'autres se bombent dans une direction centrifuge, ensuite ceux-ci, par leur ressort, se rapprochent du centre tandis que d'autres s'en éloignent, ce qui dure jusqu'à ce que le mouvement soit détruit. C'est dans ce déplacement successif de parties que les plus fragiles et les moins élastiques se rompent. »

Voici donc le mécanisme des fractures par redressement bien établi et nettement défini.

Ensuite, il montre le peu de relations entre les deux tables externes et internes, contrairement à l'opinion de ses contemporains. Il affirme que les fractures de la vitrée peuvent exister sans lésion de la table externe et ne pas être en rapport comme dimension avec l'externe, réfutant l'objection de ses contemporains, qui affirmaient l'union étroite de ces deux tables qui ne faisaient qu'un tout.

« J'avoue, écrit-il, que si l'ossification du diploë était telle que les deux tables fussent confondues, comme dans certains crânes, la seconde ne pourrait souffrir solution de continuité sans que l'externe fut affectée de même. »

Il établit de même que la fracture irradiée ne s'arrête pas aux sutures, celles-ci étant étroitement unies.

C'est encore dans son ouvrage sur les contre-coups qu'il expose ses nombreuses expériences canicides, où il cherche à dévoiler les fonctions des lobes cérébraux. Il faut se rappeler que la pathologie et la physiologie du système nerveux était à cette époque encore bien imprécise et que c'est assez longtemps après lui que le jour se fit un peu sur ces questions complexes. Seul, avant lui, Pourfour du Petit, avait obtenu expérimentalement la preuve sur la décussation des pyramides. Il affirme alors nettement l'opinion peu établie de ce

savant. Bien avant Flourens, 1842, il montra l'origine des nerfs visuels à la partie postérieure de l'encéphale et le croisement de ces nerfs. Il fut un des seuls à tenter des expériences sur le cervelet, bien avant Rolando (1809) et Flourens (1848). Il remarqua que l'animal privé du cervelet avait des mouvements forcés des yeux, l'instabilité du corps et il établit le croisement de ces fibres cérébelleuses.

CHAPITRE IV

OBSERVATIONS

sur l'abus d'attendre l'exfoliation dans toutes les dénudations des os, envoyées à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris en 1763, étant pour lors chirurgien à Remiremont.

« Beaucoup de chirurgiens veulent que, dès qu'un os a été dénudé de son périoste par suppuration, ou par quelque cause externe, et qu'il a été exposé aux impressions de l'air ou des matières purulentes, on en attende patiemment l'exfoliation au moins intensive, terme spécieux qui couve souvent une pratique condamnable, laquelle exfoliation on aide par les dessicatifs, la rugine, le ciseau, les trépans perforatifs et exfoliatifs, les cautères potentiel et actuel. Je suis d'un sentiment contraire et je dis : 1° que l'air et la suppuration qui auront eu, même pendant un long temps, accès sur un os, ne donnent pas toujours lieu à l'exfoliation ; 2° qu'à moins que la couleur de l'os, jaunâtre, plombée, livide ou noire, ne démontre qu'il est vicié, il est honteux à un chirurgien de tamponner une plaie pendant des mois entiers, pour forcer la nature à faire souvent ce qui lui répugne. Je m'explique quant à la première assertion : il n'y a rien qui éclaire plus la pratique d'un art que les observations qu'ont faites des praticiens célèbres, qui s'étant étudié à suivre pas à pas la nature dans les opérations,

méritent par là que nous les distinguions éminemment des routistes et des empiriques ; or, nous en avons un grand nombre qui prouvent ce que j'avance. Quant à la seconde assertion, je dis qu'il ne faut jamais attendre, aider ou forcer l'exfoliation : 1° que, lorsque l'os est un temps considérable sans se recouvrir de chair, ce qui prouve l'oblitération des pores et canaux osseux qui doivent servir à l'implantation des mamelons charnus aptes à la génération ou recevoir les petits vaisseaux du périoste ; 2° ou que les chairs qui recouvrent l'os sont fongueuses et blafardes : ce qui prouve que cette production n'est point le fait d'une lymphe nourricière et balsamique qui, par sa juxtaposition, produit l'expansion des fibres et des vaisseaux ; mais qu'elle doit son existence à l'influx désordonné et tumultueux d'un sur nourricier, causé lui-même par le relâchment des parois de l'ulcère qu'entretien et auquel a sans doute donné lieu l'état pellant de l'os ; 3° ou, enfin, que l'altération de la couleur de l'os prouve que, ne venant plus dans ce lieu, les sucs destinés à la nourriture la partie morte doit être réparée de la saine par les bourgeons charnus qui pullulent entre elles deux ; mais qui, incontestablement, doivent leur production à cette dernière, d'où je conclus qu'un chirurgien, ami de l'humanité, au lieu d'éloigner en tamponnant, doit favoriser la prompte réunion des plaies avec dénudation des os, ou les signes que je viens de citer ne servent point de contre-indication ; on entend que je veux parler des dénudations simples, car celles où il y aurait complication de maladies de l'os, ne doivent point être comprises dans la règle que je veux établir.

« La méthode que j'indique, après bien des grands hommes, mais qui n'a pas été suffisamment éclaircie, est avantageuse : 1° en ce qu'elle suit l'intention de la nature à qui, dans presque tous les cas de dénudation des os, l'exfoliation répugne ; par

elle on guérit en peu de jours une plaie dont le traitement aurait duré des mois entiers, en la tamponnant pour extorquer une exfoliation ; 2° elle est sans inconvénient, parce que, quand bien même l'os, qui nous paraît sain, aurait une disposition intrinsèque et éloignée à s'exfolier, on ne risquerait rien en procurant la génération des chairs et la formation de la cicatrice, parce que, dans la suite la nature, notre tendre mère, sépare par l'exfoliation la partie morte de l'os d'avec la saine, sans autre inconvénient que de former un petit dépôt, qu'il suffit d'ouvrir pour donner issue à ce corps devenu étranger à la partie, et dont le traitement est fort court ; cette sage opération de la nature paraît surtout après l'opération du trépan et après les plaies d'armes à feu, avec dénudation ou fracas des os, car la plaie, parfaitement cicatrisée, il arrive quelquefois qu'au bout de plusieurs mois et même de plusieurs années, il se détache des esquilles, après la sortie desquelles la plaie se referme, ce qui souvent, se répète jusqu'à plusieurs fois. Il n'est point de chirurgiens, qui ont exercé dans les hôpitaux de l'armée, qui n'aient été à même d'observer cela, or, quel est le malade qui ne préférerait l'incertitude de ce léger accident futur, à la certitude de souffrir pendant des mois entiers pour obtenir une exfoliation qui aurait pu ne pas se faire, ou du moins être opérée comme je viens de le dire. On m'a objecté plus d'une fois que cette exfoliation future et postérieure à la cicatrisation blesse la réputation du chirurgien, parce qu'on lui dit qu'il a renfermé le loup dans la bergerie, chétif raisonnement, car si le chirurgien portait un pronostic incertain, il mettrait sa réputation à couvert, la suite ferait estimer sa prudence et sa sagacité, enfin il n'est point de malade qui ne préférerait la pratique que j'ai indiqué ; j'ai eu l'occasion de l'observer plusieurs fois dans le cours de ma pratique. »

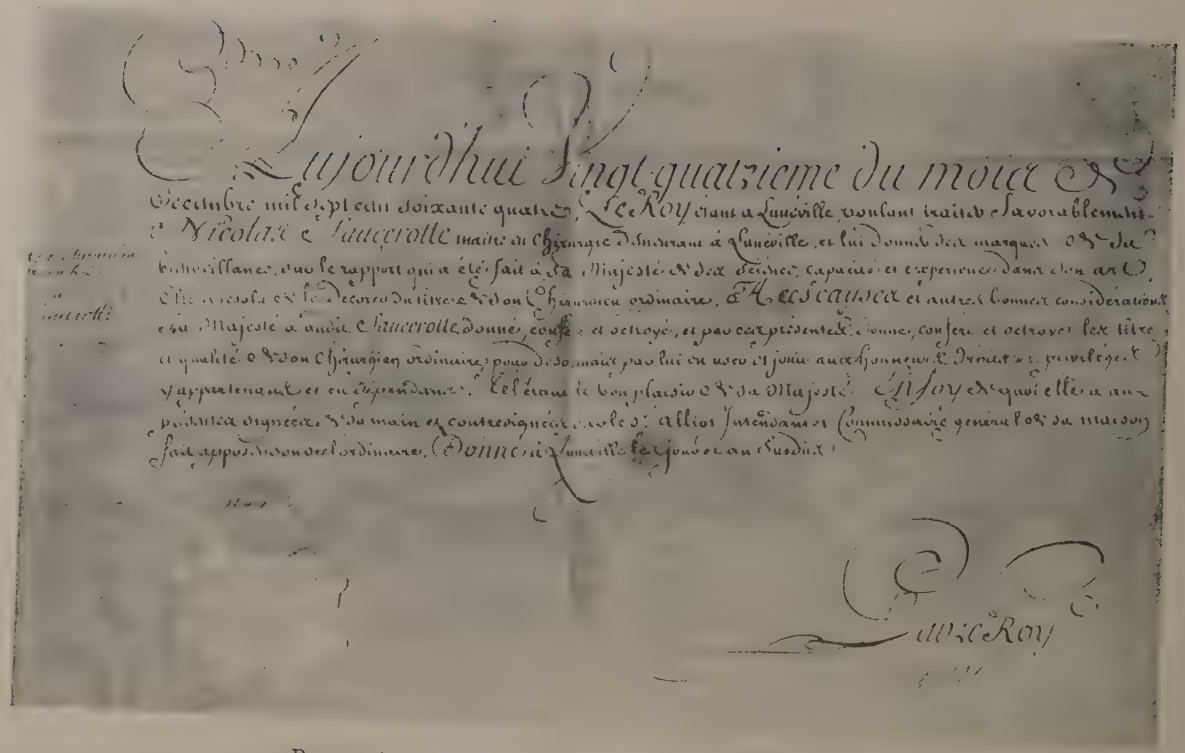

Brevet de chirurgien ordinaire du roi pour Saucerotte

(Propriété du colonel Saucerotte, Lunéville.)

CHAPITRE V

MÉMOIRE

sur la maladie et l'ouverture du corps de feu Sa Majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, envoyé à l'Académie Royale de Chirurgie de Paris le 8 mars 1766.

« Nous venons de perdre un roi qui méritait l'amour et la vénération de tous ses sujets par les rares vertus qui décoraient la majesté de son trône. Malgré son grand âge, la constitution de son corps nous promettait encore des années : souvenir qui ne fait qu'augmenter l'amertume de nos regrets et la consternation dans laquelle nous sommes plongés. Faut-il qu'il ait péri par un accident qui, par malheur pour notre art, a passé pour une bagatelle jusqu'à la veille de son décès, et qui véritablement n'était dans son principe qu'une maladie chirurgicale ordinaire, et sans nulle autre complication morbitique. La renommée portera certainement par tout l'univers, la perte que nous venons de faire. Les peuples qui nous avoisinent, comme les plus lointains, jugent et jugeront défavorablement des chirurgiens de Lunéville. En conséquence, quelques-uns qui ambitionnent les suffrages de l'Académie (où les lumières les plus vastes, les talents les plus supérieurs, le mérite le plus reconnu, de chacun de ceux qui la composent,

ne font qu'un tout harmonieux qui paraît avoir la même organisation) vont mettre sous ses yeux l'exposé le plus fidèle que faire se pourra de la maladie et de l'ouverture du corps de ce prince.

« Le Roi se brûla le cinq février dernier, à sept heures et demie du matin.

« Ses brûlures furent pansées avec la pommade de Saturne de M. Goulard et avec son eau végéto-minérale : traitement qui fut continué au moins neuf jours, temps où les escarres auraient dû commencer à se détacher s'il eut été dans un corps jeune et vigoureux, mais le grand âge, peut-être aussi l'application du remède répercussif et dessicatif au lieu d'un adoucissant et relâchant, se sont opposés à cette opération de la nature que l'art peut aider si favorablement. Dans ces temps de la maladie, la fièvre prit au Roi par un frisson. N'était-ce pas une marque de crispation et d'éréthisme dans les solides, d'inflammation, enfin de résorbtion putride? On mit ce prince à l'usage d'un apozème avec le quinquina et le nitre. On supprima les premiers topiques et on y substitua un mélange de baume d'arcaens et de styrax, l'esprit de vin camphré et ammoniacé. De jour en jour, les ulcères étaient plus avides : preuve de l'éréthisme et de la résorbtion. Sur la fin on ajouta au mélange le basilicum, et on se servit d'une forte décoction de quinquina. Dans les derniers jours, le Roi était dans un assoupissement léthargique : preuve de l'engorgement du cerveau. Le vingt-deux, on lui fit prendre le lilium, et on lui passait sous le nez un flacon d'eau de Luce, ce qui ranima un peu et rendit l'appareil médiocrement humide au pansement du soir : dernier et inutile effort de la nature. La fièvre redoubla le vingt-trois à trois heures du matin; la léthargie, qui avait paru diminuer un peu la veille, augmenta

et ce prince mourut en cet état à quatre heures un quart du soir.

« Son premier chirurgien a été le seul traitant pour sa partie. Aucun des chirurgiens de Lunéville, de Nancy, ni d'ailleurs, n'a été appelé en consultation générale ou particulière pour la maladie du Roi (il est inutile d'en discuter la cause), excepté un ancien chirurgien de l'hôtel, qui fut mandé le douzième jour ; il donna son avis, mais il fut rejeté. Quelqu'un introduisit aussi dans les derniers temps un chirurgien-major de régiment. On l'a laissé ignorer le danger de l'état du roi jusqu'à la veille de son décès ; les gens de l'art ne s'efforcent point d'en approfondir la raison : cela ne ferait peut-être qu'augmenter leurs douleurs.

« Nous ignorons les motifs qui ont pu engager le premier chirurgien à nous faire la politesse de nous inviter à l'ouverture du corps et à l'embaumement. Nous avions lieu d'espérer que, selon la méthode ordinaire, nous signerions le rapport, mais on a dit qu'il n'y aurait que des observations particullières. Puisque nous étions présents, nous croirions manquer à l'Académie en ne lui communiquant pas les nôtres.

« Toutes les brûlures du Roi ne passaient exactement pas en profondeur le tissu de la peau ; il en avait même une sur la joue gauche où ce tégument était fort peu intéressé ; la plus considérable était à la partie gauche du ventre, deux doigts au-dessus de l'ombilic, par sa partie supérieure elle avait la figure et environ l'étendue d'une raquette de paume, dont la partie étroite se prolongeait sur la région lombaire jusqu'à environ quatre doigts de l'épine. La plus grande partie des escarres n'était point détachée ; la membrane graisseuse au-dessous de cette brûlure était enflammée en certains points, de la profondeur de six ou sept lignes, et le panicule adipeux

était émacié, et environ huit lignes moins épais que celui de la partie opposée de l'abdomen, qui avait à peu près trois pouces d'épaisseur; ce qui provenait sans doute de ce que les sucs ne s'étaient point distribués uniformément et avaient repassés en partie dans la masse par la répercussion. Le métacarpe et les doigts de la main gauche, tant à leur partie interne qu'externe, surtout les trois derniers, étaient aussi brûlés sans qu'il eut tendons ou articulations à découvert: cependant, en incisant, on trouva les tendons fléchisseurs de l'annulaire et du petit doigt un peu racornis. Enfin, il y avait à la partie supérieure latérale gauche de la cuisse, de ce côté quelques brûlures amoncelées qui, dans le total, renfermaient l'espace d'environ la paume de la main et quelques autres petites et solitaires répandues depuis la partie supérieure moyenne et antérieure jusqu'à l'inférieure. Tous ces ulcères que nous venons de mettre idéalement sous les yeux de l'Académie, étaient secs et arides, cependant, dans les endroits où il n'y avait plus d'escarres, les mamelons de la peau étaient d'une couleur vive.

« Les cuisses et surtout les jambes étaient infiltrées. L'épiderme s'en enlevait facilement, comme celui du dos, où il y avait quelques taches gangréneuses; il y avait aussi quelques phlyctènes à la partie supérieure des cuisses. L'épiploon était privé de graisse. Le foie, la rate, l'estomac, les intestins, le poumon gauche et le cerveau avaient souffert de l'inflammation. Le reste du corps et les autres viscères étaient sains et bien conformés. La rate était d'un noir foncé et se réduisait en pulpe sous les doigts; le grand lobe du foie et la moitié du petit étaient de même: ce viscère avait des adhérences très fortes, dans presque toute sa circonférence, mais anciennes. L'estomac et les intestins étaient légèrement enflammés. La

partie de l'arc du colon qui est sous le foie et celle de l'estomac qui est voisine à ce même viscère étaient noires par contagion. La vésicule du foie était vide de bile. L'estomac et les intestins ne contenaient aucun résidu, fluide ou solide, d'aliments. En général, le genre vasculaire sanguin était assez dénué de cette liqueur : cette observation, avec celle que nous venons de faire à l'occasion de la vacuité du canal intestinal, nous font conjecturer que l'on n'a pas assez accordé, non seulement à l'habitude du roi (le roi en santé mangeait beaucoup), mais aussi à la réparation des fluides. Nous ne devons point passer sous silence la grosseur du cœur et le diamètre considérable de l'aorte à sa sortie de ce viscère, qui surpassait l'ordinaire au moins de moitié, sans cependant être affectée. Le poumon gauche était altéré comme le foie et la rate et était adhérent. Enfin, la partie supérieure et postérieure du cerveau était enflammée et déjà livide en certains endroits.

« Nous n'entrerons point dans d'autres détails qui deviendront inutiles à notre sujet. Nous n'avons en vue : 1° que d'instruire l'Académie de la maladie et de l'ouverture du corps du Roi, ce dont elle ne pouvait être informée, puisqu'on ne dresse point de rapport exact et en forme ; 2° de nous laver des imputations calmonieuses auxquelles nous sommes en proie chez nos compatriotes, depuis le décès du prince et chez l'étranger, depuis quelques jours ; 3° enfin, de faire savoir à cette célèbre société, et s'il est possible à tout l'univers, que nous n'avons été pour rien dans le traitement.

« A Lunéville, le 8 mars 1766.

« Ont signé : MM. Beaulieu, Montaut, Chedville, Saucerotte. »

Nous comprendrons plus facilement cette lettre, envoyée

à l'Académie, quand nous saurons que Saucerotte briguait avec ardeur un titre honorifique de cette haute assemblée. La mort de Stanislas fit craindre un instant à ce grand chirurgien le mépris de l'Académie envers les praticiens de Lunéville. Il n'en fut pas moins nommé, en novembre 1766, membre correspondant de l'Académie royale de chirurgie.

Ce mémoire, qui n'est que la copie du manuscrit authentique (1) de Nicolas Saucerotte, nous a été confié par le colonel Saucerotte, ce dont nous le remercions bien sincèrement.

---

(1) Il existe d'autres procès-verbaux sur la maladie et ouverture du corps du roi de Pologne. M. Louis Lallement a relaté le procès-verbal dressé par les premiers médecin et chirurgien du roi de Pologne en conséquence de l'accident arrivé à S. M. le mercredi 5 février 1766, et paru dans le Journal de la Société d'archéologie lorraine, année 1855, p. 187-191. Ce document, d'une authenticité douteuse, ne porte aucune signature.

Le docteur Constant Saucerotte a fait paraître, dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1864, p. 118 à 123, un article consacré à la « dernière maladie et ouverture du corps du roi Stanislas ». Ce n'est qu'une relation incomplète et infidèle du rapport laissé par son aïeul, Nicolas Saucerotte. Aussi avons-nous cru bon d'insérer dans notre ouvrage un document d'une authenticité nettement affirmée.

CHAPITRE VI

SAUCEROTTE
SA CORRESPONDANCE

La correspondance autographe de Nicolas Saucerotte, aimablement prêtée par le colonel Saucerotte, est pleine d'intérêt. C'est le jugement de ce grand chirurgien par son époque.

Nous relevons parmi d'autres, une lettre du célèbre agronome Parmentier (1), que nous regrettons de ne pouvoir reproduire plus fidèlement.

« Nos collègues, qui me chargent de vous embrasser, écrit-il, attendent avec impatience le plaisir de vous lire et de vous exprimer directement leur reconnaissance.

« Ne m'oubliez pas auprès de Madame Saucerotte et de tout ce qui vous appartient, ne doutez jamais de mon inviolable amitié.

« PARMENTIER. »

(Paris, 11 février, an IX.)

Le grand naturaliste Lacépède (2) nous dispense, lui aussi,

(1) Parmentier, philantrophe et agronome (1737-1813), membre de l'Institut (1795), inspecteur général de santé (1803).

(2) Lacépède, naturaliste et écrivain français (1756-1825).

d'ajouter quoi que ce soit à l'éloge de Saucerotte, par cette lettre envoyée le 1er tehrmidor, an IX.

« Egalité, Fraternité.
« Institut National des Sciences et Arts.
« Classe des Sciences physique et mathématique.
« L'un des Secrétaires,
« Au Citoyen Saucerotte Associé.

« Citoyen et Cher Confrère,

« La classe me charge de vous exprimer sa reconnaissance pour l'attention que vous avez eue de lui faire parvenir des exemplaires de votre histoire de la lithotomie. Vous savez, Citoyen et Cher Confrère, combien tous vos Collègues auront de plaisir à vous voir correspondre fréquemment avec eux et combien, en mon particulier, j'aurai de satisfaction à vous transmettre leurs sentiments.

« Salut et Fraternité,

« Lacépède.

« Le 1er thermidor, l'an IX de la République une et indivisible. »

La correspondance avec Louis (1), plus nombreuse, est empreinte d'une grande sympathie. Le secrétaire de l'Académie ne cache pas son estime envers Saucerotte.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement un questionnaire de Saucerotte avec les réponses de Louis. Nous ne pouvons malgré tout nous résigner à passer sous silence un

(1) Louis, chirurgien né à Metz en 1723, mort à Paris en 1792, secrétaire de l'Académie de chirurgie après Morand (1764).

si curieux document, sans en choisir quelques lignes qui nous ont paru les plus intéressantes, ainsi conçues :

« — Que pensez-vous de la chirurgie pratique de Guisard ?

« — C'est l'ouvrage d'un médecin qui n'a pas pratiqué, pauvre livre.

« — Du cours de chirurgie de Col de Villard ?

« — Au-dessous du médiocre : la chirurgie serait bien méprisable si on ne la savait qu'à la manière de Col de Villard.

« — Du précis de chirurgie pratique, in-8°, Paris, 1768 ?

« — Sottise.

« — Expérience et réflexions sur la structure et l'usage des viscères, par Vieussens, in-12, Paris, 1755 ?

« — J'en fais cas.

« — Donnez s'il vous plaît votre rue, votre hôtel pour adresse ?

« — Louis, de l'Académie de chirurgie, rue des Fossés, Saint-Germain de l'Auxerrois, près la colonnade du Louvre, la première porte cochère à droite, à côté d'un pâtissier, vis-à-vis un menuisier. »

Enfin, ce passage d'une lettre de Louis, si curieuse au point de vue de la généalogie de ce dernier, mérite qu'on la reproduise :

« Paris, le 8 May 1767.

« Le fil de mon affaire a été facile à retrouver en ce que mon père, qui avait perdu le sien étant encore assez jeune, avait deux sœurs, bien plus âgées que lui, l'une de dix ans et l'autre de vingt. Celle-ci disait cent fois par an que Louis n'était point notre nom de famille, qu'elle le savait bien, que

nous nous appelions Saint Valiler et qu'elle ne savait pas pourquoi ni comment on avait substitué probablement un nom de baptême au vrai nom de la famille, qui avait une origine honnête et noble : on attribuait ce changement aux malheurs amenés par les guerres qui avaient ruiné le grand-père pendant sa minorité. Or notre nobiliaire m'a donné le fil de mon affaire. La grand'mère de mon aïeul, épouse d'un Louis de Saint Vallier, s'est remariée à un médecin nommé Vitton et en a eu trois ou quatre filles, dont il est fait mention sous la tutelle de ce second mari. Il n'est pas parlé du fils qui a été élevé aux pages de Nancy, et cet enfant, qui n'a plus porté que son nom propre, a été père de mon grand-père, qu'il a laissé fort jeune orphelin et sans bien. Ce grand-père est venu à Metz, où il a été ingénieur de la ville ; il a engendré mon père d'où je suis venu, qui ne veux engendrer personne pour faire cesser une lignée de gueux.

« Saint-Vallier est le nom d'un village près de Mirecourt (1) ; si vous y avez des connaissances, il me serait agréable d'avoir copie des épitaphes des anciens seigneurs et du blason de leurs armes, il n'y aurait pas de mal de savoir qui possède actuellement cette terre, et même ce qu'elle vaudrait si elle était à vendre ; s'il y a apparence que celui qui a été ennobli en 1555 pour soixante et dix ans de services rendus tant (par lui) (2) que par son père dans sa charge de receveur des Finances à Charmes, était un homme estimé jusqu'après sa mort ; son gendre François de Lespée a été ennobli en 1595 en considération des services de son beau-père ; par ce mariage la terre de Saint-Vallier a été partagée, Adeline

(1) Dans le tableau de la taille du printemps 1739, nous voyons un calculeux provenant justement de Saint-Vallier (p. 37).

(2) Ces deux mots ont été ajoutés.

Louis étant dame en partie de ce lieu. Par son testament du dernier mai 1645, sont rappelés des petits-fils enfants de deux fils.

« Quoi qu'il en soit, je ne puis que vous remercier des attentions que vous avez bien voulu donner à ces recherches, je suis toujours dans vos dettes.

« Soyez persuadé des sentiments d'estime la plus parfaite et du très ferme et inviolable attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Louis. »

Le 22 novembre 1775, nous lisons la nomination de Saucerotte comme associé à l'Académie royale de chirurgie avec la signature de Malesherbes.

A cette occasion, Louis enverra des compliments par ces quelques lignes, pleines d'esprit et d'amitié sincère:

« Le 26 novembre 1775.

« Voici l'extrême onction; rien en effet ne doit être plus onctueux que la lettre par laquelle un ministre comme M. de Malesherbes vous écrit que le Roi vous a nommé associé de son Académie de chirurgie. Recevez de nouveau mon compliment sur la justice qui vous a été rendue et soyez assuré que je partage très sincèrement votre satisfaction, étant plus que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Louis. »

CONCLUSIONS

Notre travail est terminé et, malgré nos patientes recherches, nous ne nous dissimulons pas les lacunes et les fautes de notre ouvrage. La majeure partie de la carrière militaire de Saucerotte est restée pour nous mystérieuse et plus d'un chapitre fut hérissé de difficultés historiques et chronologiques. Mais notre attachement à notre ville natale et notre désir ardent de sortir de l'oubli un de nos éminents compatriotes et concitoyens, furent les armes de patience les plus sûres et les meilleures dans nos fouilles bibliographiques.

Puisse ce modeste travail recevoir une indulgente approbation de nos juges.

Enfin, nous tenons à ce que nos dernières paroles soient consacrées en remerciements au colonel Saucerotte, pour la confiance pleine d'intérêt qu'il nous a marquée.

Vu :

Nancy, le 6 Juin 1924.

Le Président de la Thèse,

G. Michel.

Vu :

Nancy, le 10 Juin 1924.

Le Doyen,

L. Spillmann.

Vu et permis d'imprimer,

Nancy, le 13 Juin 1924.

Le Recteur de l'Académie,

Ch. Adam,

Membre de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits de Nicolas SAUCEROTTE, prêtés aimablement par le colonel SAUCEROTTE.

Mélange de chirurgie de Nicolas SAUCEROTTE (1801).

Eloge de SAUCEROTTE, lu à la Société de Médecine de Paris, le 17 mai 1814, par Victor SAUCEROTTE.

Discours prononcé le 3 février 1790 par SAUCEROTTE, dans l'église paroissiale, lieu de convocation des citoyens du 1er arrondissement de la ville de Lunéville, pour l'élection des officiers municipaux. (Bibliothèque de Lunéville, 49[3].)

Archives de l'hôpital de Lunéville: Délibérations de la Commission, séries E1, E2, E3, E22[1], E22[2], E22[3], E22[4].

Papiers relatifs aux médecins, F2.

Fondation de Stanislas en faveur des calculeux, B15 et Registre des calculeux (2 vol.).

Archives de l'Hôtel de Ville. Liasses médecins, GG50 4 et 5.

Revue médicale de l'Est, 1896-1897, la maladie de la pierre dans les anciens duchés de Lorraine et de Bar, par D. PAULIN.

L'hôpital Saint-Jacques, depuis sa fondation jusqu'en 1815, par PAULIN.

« L'Eclaireur de Lunéville », 1894. Eloge de SAUCEROTTE, par le médecin-inspecteur général DELORME.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1874. TOURDES: Origine de l'enseignement médical en Lorraine.

Histoire de la médecine et chirurgie en Lorraine, par SIMONIN père.

ROCHART. — Histoire de la chirurgie française au XIXe siècle.

Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, publié par A. DECHAMBRE.

Traité des maladies des voies urinaires, par DESAULT (an VII).

Traité de la taille, par MORAND.

TOURRY MOHAMMED. — La taille périnéale chez l'homme. Thèse de Paris, mars 1869.

Traité élémentaire de chirurgie de Fano.
Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et du Barrois, 29 avril 1770.
Copie du Testament du roi de Pologne.
Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine, du règne de Sa Majesté Louis XV, tome XI.
Description de la Lorraine et du Barrois, par Durival, tomes I et II.
Lunéville et sa division de cavalerie, 1858, par le docteur Constant Saucerotte.
Almanach de la Cour d'appel de Nancy, années 1806 et 1807.
Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne Lorraine, par Michel.
Histoire de Lunéville, par Marchal.
Annales de Lunéville, par Guerrier.
La Faculté de médecine de l'Université de Pont-à-Mousson, par l'abbé Hyver.
Journal de la Société d'archéologie lorraine, année 1855, p. 187-191.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1864, p. 118 à 123.
Les derniers moments du roi Stanislas, par Pierre Boyé.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 7

Biographie de Saucerotte 13

Saucerotte et ses descendants 17

Saucerotte et la lithotomie en Lorraine et en Barrois 19

Les contre-coups à la tête 41

Sur l'abus d'attendre l'exfoliation dans toutes les dénudations des os 45

Mémoire sur la maladie et l'ouverture du corps du feu roi de Pologne 49

Saucerotte, sa correspondance 55

Conclusion 61

Bibliographie 63

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Portrait de Nicolas Saucerotte, membre de l'Institut (1741-1814).

Brevet de survivance et d'adjonction à la place de lithotomiste en chef des Duchés de Barrois et de Lorraine, attachée à l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville, en faveur du sieur Saucerotte, avec signature de Louis.

Opération de la taille périnéale. Position du malade, du chirurgien et de ses aides.

Opération de la taille périnéale. Incisions et technique opératoires.

Instruments chirurgicaux utilisés dans l'opération de la taille périnéale. (Gorgerets mousse et tranchant de Hawkins, appartenant à l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville.)

Lettres de maîtrise en l'art et science de chirurgie pour la ville de Lunéville, accordées au sieur Saucerotte, avec les signatures de Perret, Pierre, Beaulieu, Henry, Montaut, Chedville, Mittié fils, Henry fils, chirurgiens de Lunéville.

Brevet de chirurgien ordinaire du roi pour Saucerotte.

NANCY - SOCIÉTÉ D'IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES